

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3558 - Vendredi 17 Janvier 2020 - Prix : 200 Fc

FLAMBÉE DES PRIX À LA DOUANE

Le Synaco donnera son dernier mot le 22 janvier



LÉGISLATIVES

**40 observateurs de l'UA
sont arrivés à Moroni**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Janvier 2020**

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 20mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib: 18h 42mn

Incha: 19h 56mn



LÉGISLATIVES

Le statut de la capitale, le cheval de bataille de Mohamed Ahmed

A une journée de la fin de la campagne des législatives prévues pour le 19 janvier prochain, le candidat du parti RADAHI-AMP de la 14ème circonscription (Moroni Nord) promet de se battre pour réviser le statut de la capitale une fois à l'Assemblée de l'Union.

Le candidat du parti RADHI et de l'AMP a bouclé sa campagne hier jeudi devant une foule nombreuse à la place Mtsangani. Présent dans le meeting pour donner du poids à son candidat, le leader du parti, Houmed Msadié chante la victoire de son candidat pour le scrutin du dimanche. « Le dimanche, nous irons aux élections et nous remporterons la

victoire car nous avons le candidat idéal pour la capitale », lance-il. Pour le candidat, c'était l'occasion pour annoncer ses projets une fois au Palais de Hamramba. Parmi ses projets, Mohamed Ahmed a mis en avant le statut particulier de la capitale. « Depuis trop longtemps, cette question est toujours dans les débats mais sans la moindre avancée. Ce sera mon principal objectif une fois élu député », déclare-t-il.

Ancien secrétaire général au ministère des affaires étrangères, Mohamed Ahmed est connu par sa rigueur et son expertise et a participé activement aux différents projets de développement du pays. « Pour bâtir et mettre en pratiques nos plus grands projets, je vise une fois au



parlement de réactualiser le code des investissements pour qu'il soit attractif et assurer la venue des

investisseurs dans le pays », souligne-t-il, avant de poursuivre que « pour faciliter la mise en stage des

différents étudiants, je réhabiliterai le statut du stagiaire tout en défendant devant l'Assemblée Nationale la loi pour qu'il soit doté d'une expertise et pour qu'il soit rémunéré ».

Parallèlement, le secteur informel est pour lui, un atout capital pour le développement économique du pays. Pour un meilleur leadership, il prévoit de veiller à l'entrepreneuriat tout en défendant les intérêts du citoyen. La femme aussi fait partie des ses projets et promet de plaider pour la cause de la femme pour que son statut soit reconnu dans les sphères de prise de décision.

Andjouza Abouheir

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Dawiat Mohamed : "Je tâcherai d'être là pour ma région"

Le grand meeting de fermeture du candidat Dawiat Mohamed de la CRC, a eu lieu hier 16 janvier à Mitsoudje. La candidate a promis

d'être là pour sa région de Hambou et se battre pour le genre une fois à l'Assemblée.



Dawiat Mohamed candidate Crc de Hambou.

Après Bangoi mercredi dernier, le candidat de la CRC dans la région de Hambou, Dawiat Mohamed a bouclé sa campagne hier après-midi à Mitsoudje. Lors de ce rassemblement, elle a promis d'être là pour sa région, se battre pour le genre une fois à l'Assemblée. « Je ferai tout mon possible pour valoriser la région, dans le bon sens du terme. On fera comme les anciens députés de cette région, lance-t-elle, tout vêtue de bleu. En ma qualité de femme, je vais me battre pour le genre une fois à l'Assemblée ».

Devant ses électeurs de la région, la candidate a tenu à remercier le Président de la République pour lui avoir accordé cette confian-

ce. « Ce n'est pas un hasard si le président a choisi une femme pour représenter notre région. Car la première femme qui a fait l'école en premier dans l'archipel provient du Hambou et plus précisément Mitsoudje », précise-t-elle. Et d'ajouter : « À cette époque là, on trouvait cela anormal, pourtant on avait raison. Aujourd'hui, on voit l'importance d'éduquer les femmes. C'est dans ce but que le chef de l'Etat m'a choisie pour être la députée de Hambou. Et nous allons faire le tout pour rehausser le pays, l'île et la région afin que la vision du président Azali se réalise pour l'émergence ».

De son côté, Mohamed Assoumani a rappelé à la candidate

son devoir de député. « Nous n'attendons pas que tu réhabilites des routes. Votre boulot c'est de promulguer des lois qui apporteront des solutions pour le pays et la région. Vous avez le droit de dire non, s'il y a une loi qui n'apporte rien au pays. En effet, la population a le droit de comprendre clairement les textes, donc il faut la consulter », avance-t-il. Le grand notable a montré en retour que les communes ne fonctionnent plus convenablement. Il appelle la candidate à se battre aussi pour le développement communal. « Si les mairies fonctionnent bien, le pays sera développé », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

CULTURE

Tche-Za, quand la presse française parle du hip hop comorien

Programmé en ouverture pour la 28ème édition du festival du Surnes Cités Danse qui a eu lieu « exceptionnellement » hors les murs au Théâtre André-Malreaux (Rueil-Malmaison), la Compagnie Tche-Za de Salim Mzé Hamadi Moissi a fait preuve de grands danseurs dans ce rendez-vous de hip hop de Paris. Et la presse française n'a pas manqué de le dire tout haut.

En France pour la deuxième année consécutive, la compagnie Tche-Za créée en 2014, a enflammé la scène et défraie les chroniques. De Tv5 à Arte, le Monde ou encore Rfi, tous ces organes de presse ont pris goût au « hip hop venu des îles Comores » à travers la nouvelle création "Massiwa" du chorégraphe comorien, Salim Mzé Hamadi Moissi connu sous le pseudo de Seush.

Un spectacle dédié à « l'art de vivre, danser dans l'archipel ». Sur la chaîne française Tv5 Monde, on parle du mélange fait par le jeune chorégraphe. Ici, on fait mention des pas traditionnels notamment le "Wadaha", le "Sambé", le "Shigoma" et le "Biyaya" mêlés aux pas de Breakdance pour celui qui a « rencontré le hip hop dès son plus jeune âge en regardant des vidéos ».

En plus de la présence des chorégraphes Franco-Marocain, Bouziane Bouteldja qui ont partagé l'affiche d'ouverture dudit festival et sa pièce "Telles quelles/ Tels quels", Arte parle de Salim et de la danse dite « crump », de sa manière de faire cette danse « explosive et non violente née dans les ghettos de Los Angeles ». De l'énergie et des bases à enchaîner pour mieux faire comme le dit le chorégraphe comorien formé à Dakar. Les deux chorégraphes se échan-

gent l'esprit de partage et de liberté, cette richesse qui fait la beauté et la force du hip hop.

« Sept danseurs munis de grands bâtons à piller comme les

femmes d'Anjouan quand elles dansent le wadaha », ce commentaire de Rfi laisse pressentir une force et une énergie pour ce que la radio française appelle « une évo-

cation des Comores ». Salim Mzé Hamadi et ses protégés font plus que de la danse, ils évoquent le vécu de tout un peuple en mêlant le hip hop aux danses traditionnelles « qui baignent les comoriens à toutes les étapes de la vie » à l'instar des pas guerriers du "Shigoma" et du "Biyaya".

Les 11 et 12 janvier derniers, la troupe comorienne n'était pas que spectatrice. Avant même l'ouverture du festival de Surnes, le quotidien Le Monde avait fait mention du spectacle "Massiwa" de Salim Mzé Hamadi Moissi après une première, "Soyons fous", en 2019. À sa dernière prestation le 11 janvier, la compagnie Tche-Za a reçu une standing ovation, une fierté pour tout un peuple et pour toute la famille de la culture comorienne.

A.O Yazid



FLAMBÉE DES PRIX À LA DOUANE

Le Synaco donnera son dernier mot le 22 janvier

Le syndicat national des commerçants va se réunir en assemblée générale mardi prochain pour livrer sa décision finale face à la hausse des tarifs douaniers. A l'horizon, un arrêt de travail.

L'ensemble de la population comorienne fait face à la flambée des prix des produits de première nécessité imposés par les commerçants en représailles de l'augmentation des frais de douane. Le mardi prochain, le syndicat national des commerçants (SYNACO) va tenir une assemblée générale la semaine prochaine pour des actions à mener après moult

négociations qui ont fini en queue de poisson.

« Le mardi, il n'y aura pas de travail. Les commerçants se réuniront en assemblée générale pour décider des actions à mener. Ça sera aussi l'occasion de faire le bilan des trois dernières années », fait savoir le président du syndicat, Mohamed Mouigni Daho qui condamne l'attitude de la douane. « Avant, on sortait un conteneur à 1,9 millions de KMF. Maintenant, ça tourne autour de 2,5 à 3 millions de KMF. D'où vient cette augmentation ? ».

Il appelle le président de la République à réagir pour « sauver le secteur ». Mohamed Mouigni Daho

regrette en effet que depuis 2017, plus de 500 commerçants aient mis la clé sous le paillason « à cause des impôts et des taxes douanières » exorbitants. Sans l'intervention du chef de l'État pour faire entendre raison à la direction de la douane, « c'est tout le secteur qui va fermer ses portes. Et sans le secteur privé, il n'y aura pas d'émergence (économique) ».

Lors de la dernière rencontre entre les importateurs et le cabinet présidentiel il y a trois semaines, les principales revendications des professionnels du commerce tournaient autour de trois points essentiels. D'abord la sincérité de la valeur

transactionnelle à la douane qui, selon eux, « modifie de manière unilatérale et illégale la base de calcul du droit des douanes qui est la valeur transactionnelle ».

Si les commerçants reconnaissent que l'installation d'un scanner à la douane est un investissement « bénéfique et extrêmement utile pour la sécurité du pays et la lutte contre les trafics de drogues et autres produits illicites », ils considèrent que le coût d'amortissement de cet outil ne doit pas être supporté seulement par les importateurs. En effet ce scanner vient « renchérir les produits et par ricochet une hausse de l'inflation ».

Enfin, la carte professionnelle. La loi comorienne oblige tout commerçant à s'inscrire au registre du commerce auprès du greffe et de disposer d'un numéro d'identité fiscal (Nif) auprès de l'administration des impôts. Mais les commerçants ne sont pas de cet avis. Pour eux l'exigence d'une carte professionnelle annuelle par les services du commerce intérieur « ne répond à aucune nécessité et ne figure sur aucune disposition légale ».

MY

Le personnel de l'APC demande la tête de sa PDG

La PDG de l'autorité portuaire des Comores essuie la colère de son personnel qui l'accuse de « gestion opaque » outre les trois mois d'arriérés de salaires. Une grève est prévue dès le 22 janvier.

Le personnel de l'APC est vent debout contre sa direction à laquelle il reproche une gestion « opaque » et « déplorable ». Dans le viseur, la présidente-directrice générale ainsi que son chef comptable. Pour le personnel, les mis en cause ont « conduit la société dans un gouffre ». L'accusation n'est pas sans fondements puisqu'il s'avère que l'actuelle direction recrute à tour de bras, rendant les charges difficilement supportables.

Selon un cadre de la société qui souhaite garder l'anonymat, la

masse salariale est passée de 32 à 53 millions de nos francs entre 2016 à

aujourd'hui. Quant au personnel, l'APC emploie aujourd'hui « plus de 500 agents » selon le chef comptable, contre 230 agents en 2016 selon notre autre interlocuteur. Ce qui pourrait expliquer à juste titre les problèmes récurrents des arriérés de salaires. D'ailleurs le personnel accuse présentement trois mois d'arriérés (sans compter le mois de janvier).

Sur ce point précis, le chef comptable contacté par La Gazette affirme que « 110 millions de francs pour trois mois de salaires sont positionnés » et qu'ils devraient être disponibles dans les comptes des employés « à partir de demain (aujourd'hui, Ndlr). « S'ils soulèvent un mouvement à cause des salaires, c'est injustifiable puisque

tout le monde est au courant que les opérations sont en cours. Qu'on nous dise les vraies motivations », réagit Ali Mohamed, le comptable.

Pour ce qui est du souhait du personnel de le voir partir avec la PDG, le comptable reconnaît que les employés ont le droit de faire des réclamations, mais regrette en revanche qu'ils aillent jusqu'à réclamer des têtes car, et les agents et les responsables « nous sommes tous recrutés par l'État » mais « aucun employé n'a recruté un autre ». « Nous sommes tous des employés, comoriens de surcroît », revendique-t-il.

TM



LÉGISLATIVES

40 observateurs de l'UA sont arrivés à Moroni

L'Union africaine a déployé 40 observateurs électoraux dans le cadre du premier tour des législatives le 19 janvier prochain. Ils auront comme mission de fournir un rapport précis comprenant une évaluation impartiale du premier tour de ces élections.

Le Président de la commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat a déployé une mission d'observation électorale (MOEUA) aux Comores dans le cadre du premier tour des élections législatives prévues le 19 janvier 2020. Cette délégation sera conduite par Bernard Makuza, ancien premier ministre et ancien président du Sénat de la République du Rwanda.

Elle est composée de 40 obser-

vateurs dont des parlementaires pan-africains, des ambassadeurs accrédités auprès de l'Union Africaine, des responsables des organes de gestion des élections et des membres des organisations de la société civile africaine ainsi que des fonctionnaires de la Commission de l'Ua.

La mission sera déployée du 13 au 24 janvier dans l'ensemble du territoire. Son objectif global d'observation est de « fournir un rapport précis comprenant une évaluation impartiale » du premier tour des élections législatives, y compris le niveau de conformité de celles-ci avec les normes nationales, régionales, continentales et internationales régissant les élections démocratiques.

Mais aussi, formuler des recom-

mandations pour l'amélioration des processus électoraux futurs dans le pays sur la base des constatations, et ainsi, démontrer la solidarité et le

soutien de l'Ua au processus électoral en Union des Comores en s'assurant que la conduite des élections, contribue à la consolidation de la

gouvernance démocratique, à la paix et à la stabilité dans le pays.

AA

l'abonnement
à La GAZETTE tellement plus simple
Contact 322 76 45

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Conseil d'Administration du Fonds Environnemental pour les aires des protégées des Comores (FEC) procède au recrutement du Directeur Exécutif du FEC. Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, ci-dessous.

Le FEC invite les candidats à exprimer leur intérêt en soumettant :

1. Une lettre de motivation,
2. Un CV,
3. Les prétentions salariales
4. Une liste de 3 références en incluant leurs contacts,

Les expressions d'intérêt doivent être soumises par voie électronique avec accusé de réception, en français, avec tous les dossiers en un seul document intitulé de vos NOM Prénom, à l'adresse suivante : fonds.env.comores@gmail.com

Le délai de soumission des candidatures est fixé au **08 FEVRIER 2020** à minuit, heure GMT+3 (Heure de Moroni, Comores).

Remarques :

- A compétences égales, les candidatures féminines seront encouragées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.

Termes de référence pour le recrutement du Directeur Exécutif du Fonds Environnemental pour les aires protégées de l'Union des Comores

1. Contexte

Le Fonds Environnemental pour les Aires Protégées des Comores (FEC) a pour objectif général de contribuer aux côtés de l'Etat Comorien, des Bailleurs de fonds et des représentants de la Société civile au financement durable des aires protégées des Comores et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des aires protégées.

Actuellement l'Union des Comores dispose d'une Aire Protégée officiellement créée en 2001, le Parc National de Mohéli et est en train de mettre en place 5 aires protégées supplémentaires (Parc national Karthala, Parc national Mitsamiouli-Ndroudé, Parc national Cœlacanthe, Parc national Ntringui, Parc national Shisiwani), ce qui devrait permettre le classement d'environ 1.000 Km² en zone protégée, soit 25% de la partie terrestre et 3 % des eaux territoriales.

Afin d'assurer le financement durable de ce réseau d'aires protégées, l'Etat, les bailleurs de fonds, l'AFD, le PNUD et l'UE, ainsi que des ONG comoriennes œuvrant dans les domaines de l'environnement, du genre et du développement local, ont créé en 2017 une association dénommée Fonds Environnemental pour les Aires protégées des Comores (FEC).

Ce Fonds est régi par la loi n°86-006/AF du 30 mai 1986 relative au contrat d'association aux Comores. Le FEC est administré par un Conseil d'Administration (CA) de 10 membres votants de plein exercice et de deux membres observateurs. Le CA détermine les orientations de l'activité de l'Association et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'Association et, par ses délibérations, règle les affaires qui la concernent. Il a les pouvoirs les plus étendus dans les limites fixées par l'objet de l'Association et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le fonds apporte un appui financier par l'octroi de subventions à tous types de structures engagées dans la conservation et/ou la gestion durable de la biodiversité des Aires Protégées des Comores :

- Institutions de gestion d'Aires Protégées (Agence « Parcs nationaux des Comores »),
- ONG,
- Associations communautaires ou coopératives,
- Institutions académiques et de recherche,
- Associations de développement local dans les zones périphériques des AP.

Le Fonds contribue notamment au financement :

- Des charges récurrentes liées aux activités de conservation, de surveillance et de gestion durable des aires protégées des Comores ;
- Des actions de gestion durable des ressources naturelles dans les zones périphériques des aires protégées ;
- Des actions d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des aires protégées ;

- Des actions de sensibilisation, d'éducation et de recherche liées à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité terrestre et marine.

2. Description du poste et termes

Le conseil d'administration du Fonds Environnemental pour les aires protégées des Comores, association de droit Comorien, recrute un (e) Directeur (trice) Exécutif(ve) pour la mise en place opérationnelle et la gestion du Fonds.

Le (la) Directeur (trice) Exécutif (ve) sera engagé à plein temps par le conseil d'administration du Fonds Environnemental pour les aires protégées des Comores.

• **Durée** : 2 ans renouvelables avec un contrat d'essai de 6 mois

• **Lieu d'affectation** : Moroni avec des déplacements nationaux et/ou internationaux

3. Tâches et responsabilités

Le Directeur Exécutif aura en charge la mise en place du Fonds Environnemental (FEC) pour les aires protégées des Comores. Il sera appuyé en tant que de besoin par des collaborations extérieures. Il (elle) aura à assumer les tâches suivantes :

I. Mobilisation des ressources internes et externes

- Assurer la mise à jour de la stratégie de mobilisation des ressources ainsi que sa mise en œuvre
- Identifier toutes les sources de mobilisations de ressources internes et développer une stratégie de mise en œuvre et mobiliser des fonds au niveau national
- Identifier toutes les sources de mobilisation de financement externe et réaliser la recherche de fonds fundraising
- Organiser une table ronde de mobilisation des fonds nécessaires pour le fonctionnement pérenne des aires protégées des Comores
- Participer aux réunions de mobilisation de financement au niveau international

II. Mise en place opérationnelle du fonds

- Développer un programme de travail et un budget annuel et pluriannuel en accord avec les objectifs assignés par le Conseil d'administration, et en assurer un suivi trimestriel et une auto-évaluation annuelle ;
- Mettre en place la structure du fonds et s'assurer de son opérationnalisation ;
- Exécuter la mission et les objectifs du Fonds Environnemental pour les aires protégées des Comores ;
- Représenter le Fonds Environnemental pour les aires

protégées des Comores devant les parties prenantes, les bénéficiaires et tous les autres partenaires et parties tierces ;

- Recruter le personnel selon les besoins en respectant les procédures standards ;
- Préparer et participer aux réunions et séances du Conseil d'Administration du Fonds Environnemental pour les aires protégées des Comores ;

III. Gestion du fonds

- Gérer au jour le jour les opérations du Fonds Environnemental pour les aires protégées des Comores en parfaite cohésion avec les Statuts, Règlement interne et Charte du Fonds Environnemental pour les aires protégées des Comores ;
- Garantir dans chaque opération les standards de transparence ;
- Rédiger tous les rapports nécessaires, garantir et maintenir les contacts entre le Fonds Environnemental pour les aires protégées des Comores et les donateurs.

3. Profil requis et qualifications

Tous les candidats doivent satisfaire les conditions suivantes :

Formation, connaissances et expérience :

- Détenir un diplôme de 3ème cycle en gestion financière, économie, droit ou affaires internationales ;
- Avoir au moins 10 années d'expérience en gestion de programmes/projets ;
- Avoir une expérience avérée en négociations et en mobilisation de ressources financières,
- Avoir une expérience avérée en formulation d'objectif
- Avoir une bonne connaissance des procédures administratives et une bonne expérience de travail avec l'Administration ;
- Avoir une expérience avec des partenaires au développement, des fondations ou des sociétés privées représente un atout important ;
- Avoir une expérience dans l'investissement financier est souhaitable ;
- Maîtriser le français est nécessaire et avoir de bonnes connaissances en anglais représente un avantage ;
- Détenir un diplôme en sciences environnementales est un atout.

Compétences

- Avoir la passion pour la nature et la conservation ;
- Compétences supérieures en négociation, persuasion et en plaidoyer ;
- Capacité à assurer un leadership d'un groupe diversifié de personnes et à travailler avec différentes cultures ;
- Excellentes compétences interpersonnelles et de communication ;
- Capacité éprouvée à interagir avec tact et diplomatie ;
- La capacité à travailler de manière autonome et flexible, et à assumer des tâches multiples et variées est essentielle.

ENVIRONNEMENT

La gestion des déchets : une absence de volonté politique à tous les niveaux

Investies dans le cadre de la décentralisation d'une mission d'organisation de la filière de gestion des déchets urbains depuis l'amont (pré-collecte) jusque l'aval (traitement et valorisation), les collectivités locales des pays en développement comme aux Comores, peinent souvent à instaurer une gestion durable et complète de ce service. Pour expliquer leurs difficultés, le manque de moyens financiers ainsi que le manque de compétences techniques des collectivités sont les arguments le plus souvent avancés... Et si le problème à la base était surtout une absence de volonté politique affirmée ?

Alors que les déchets continuent de s'amonceler un peu partout dans la capitale, la classe politique a les yeux rivés sur le jeu de cache-cache des échéances électorales qui s'en viennent comme diraient les québécois. Une preuve de

plus de l'indifférence qui a toujours caractérisé ce secteur de la part de ceux qui disent œuvrer pour l'intérêt public. Or, il est reconnu par les professionnels que le secteur des ordures ménagères a également besoin d'une volonté politique forte au niveau national.

En effet, seule la volonté politique d'un gouvernement national, dans notre contexte, est en mesure de poser un cadre de référence notamment les objectifs et la stratégie nationale pour la gestion des ordures ménagères qui permet ensuite de mobiliser et de stabiliser les financements nécessaires pour la mise en place de filières de gestion des ordures ménagères.

Chez nous, des dizaines d'études ont été diligentées et des multiples rapports ont été rédigés. Et des initiatives ont été lancées mais ont toujours été stoppées en chemin faute de cette volonté politique dont tout le monde parle tant. Il faut bien l'avouer ce n'est que dans l'urgence que les autorités

font toujours semblant de découvrir l'ampleur du problème.

Il revient donc aux praticiens et experts du secteur de devenir également militants et vulgarisateurs à destination des politiques. Etre capables de devenir des acteurs de plaidoyer pour convaincre les décideurs politiques que les financements qu'ils consentiront à mobiliser pour les ordures ménagères sont des investissements à forte rentabilité sociale, sanitaire, environnementale et économique.

Il est à craindre que la nouvelle équipe qui aura à gérer la capitale se laissera engluier dans des questions de compétences et de ce fait ne saura pas définir des vraies priorités pour aider les citoyens à mieux vivre dans la cité. Comme toujours, les vieux démons de la division et de la surenchère seront de mise pour éviter de voir plus loin que le bout de leur nez.

Aujourd'hui plus qu'hier, la question de la décharge est un problème



Sur la route vers Koimbani zone d'Itsundzu.

qui doit être pris au sérieux par l'ensemble des acteurs concernés. Et cette fois, encore, les regards se tournent vers l'Etat pour lui demander de jouer un rôle plus actif qu'il ne l'a fait auparavant. Il est admis par tous, que si les choses restent en l'état, nous courons

le risque d'une catastrophe sanitaire. Même si dans les îles de la lune, nous avons la fâcheuse tendance à tout remettre sur le compte de la fatalité, même ce qui nous tombe sur la tête par notre propre faute.

Mmagaza

FOOTBALL

"Aux Jeux des îles 2027 de Mayotte, nous serons médaillés d'or"

L'entraîneur Jean Henrio Flahaut a exercé à la Réunion avant de s'occuper de la destinée du football de Mayotte, notamment du Football Foudre 2000. Il séjourne actuellement à Ngazidja, sur invitation de Volcan Club de Moroni. En collaboration avec le staff technique du club, il a dirigé la séance d'entraînement du mercredi 15 janvier au stade de Moroni. Il a livré à La Gazette des Comores/Hzk-presse ses impressions.

Question : Vous venez de conduire une séance d'entraînement avec Volcan, une de grandes formations de l'île. D'après vous, est-il en mesure de battre une des trois meilleures équipes de la D1 de Mayotte ?

Jean Henrio Flahaut : Oui ! Volcan a un bon niveau, et même au-dessus, mais moyennement sur le plan tactique. Il faut renforcer le

remplacement et le déplacement sur le plan offensif. Dans l'ensemble, Volcan peut jouer contre les grandes équipes mahoraises. Rapid Fassoiha Gula de Volcan était l'un de meilleurs milieux de terrain de Fc Combani. D'ailleurs, il a gagné la Coupe de France avec cette équipe.

Question : Après cette séance de travail, selon vous, quelle partie de l'ossature de l'équipe (défense, milieu ou attaque) mérite plus d'attention ?

JHF: J'ai constaté une grande faiblesse dans la défense. Mais, renforcer le travail dans les autres zones, notamment la zone offensive, est également nécessaire. Moi, je pense qu'accorder plus d'attention sur les structures de base est plus constructif. Toute maîtrise repose sur la relance des jeunes. Les équipes seniors regorgent des joueurs talentueux sans avoir passé à la base. Les jeunes assurent une relève

de qualité.

Question : Voir l'équipe de football de Mayotte remporter la médaille d'Or dans les Jeux des îles de l'Océan indien, est-ce un projet à long, moyen ou à court terme ?

JHF : Pratiquement, je pense que c'est un projet à court terme. A

Mayotte, le football bouge bien et dans le bon sens. Les équipes sont de plus en plus encadrées par des entraîneurs diplômés et qualifiés. Surtout, le football de base focalise l'attention des autorités régionales. Les compétitions des jeunes (depuis les U5 jusqu'aux U20) se succèdent. On envoie aussi des jeunes en France. L'évolution de la discipline

est palpable. Hisser donc le football au sommet du podium est un projet à court terme. Les Jeux des îles de l'Océan indien, Mayotte 2027, serviront de tremplin pour atteindre cet objectif.

Propos recueillis par Bm Gondet



Jean Henrio Flahaut nouveau coach de Volcan club.

UNION DES COMORES

Unité- Solidarité – Développement

SOCIETE NATIONALE COMORES CABLES S.A

Appel à candidatures : Comptable

La société COMORES CABLES S.A recrute pour le compte du Département de Gestion un(e) comptable en contrat à durée indéterminée et à temps plein.

Missions du Comptable :
Placé (e) sous l'autorité du Directeur Général de la société, le ou la comptable de la société aura pour mission de :
- S'occuper de toute la comptabilité de la société
- Saisir et enregistrer les pièces comptables
- Editer les balances et les grands livres
- Tenir le registre des immobilisations et le calcule des amortissements
-Codifier et archiver les pièces comptables
- Participer au montage des budgets prévisionnels et leur analyse
- Conseiller sur les aspects fiscaux et proposer les outils de gestion jugés utiles
- Répondre aux sollicitations de la Direction Général en matières comptable
- Produire les comptes de résultats et les bilans et les expliquer aux responsables de société
- Suivre le traitement des factures clients et fournisseurs.

Compétences et qualités
*Bonne maitrise des logiciels bureautiques et de traitement comptable
* Bonne connaissance des normes fiscales et comptable

* Bonne connaissance du droit OHADA
* Etre en mesure de conseiller l'Agent Comptable et l'assister dans les taches comptables et budgétaires ;
* Etre en mesure de collecter, préparer, analyser et mettre en forme les éléments nécessaires à l'élaboration du budget du département ;
* Connaissance de la langue anglaise
* Etre apte à travailler en équipe et avoir le sens de l'initiative
* Discrétion et respect de la confidentialité
* Connaître la société et sa stratégie serait un plus

Profil recherché :

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme supérieur Bac +5 en gestion (Finance et comptabilité) et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5ans.

Il doit aussi avoir :

* Une bonne capacité rédactionnelle et une aptitude à rédiger des rapports financiers ;

Les candidatures (lettre de candidature + CV, Diplômes Certifiés) adressées au Directeur Général de COMORES CABLES S.A, sont à déposer au secrétariat Général de la société

Au plus tard le lundi 27 janvier 2020 à 14 heures.

Comores Câbles S.A –BP : 2472 - Téléphone : (269) 773 17 97 – Moroni - Hankounou

La campagne du parti Orange en images

